

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2018

ENTREPRISE NOUVELLE - NOUVELLES GOUVERNANCES - (N° 476)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 7

présenté par

M. Potier

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« du deuxième »

les mots :

« de l'avant-dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.